

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rennes, le 27/07/2026

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES**

3, contour de la Motte

CS 44416

35044 RENNES Cedex

Téléphone : 02.23.21.28.28

Télécopie : 02.99.63.56.84

Greffé ouvert du lundi au vendredi de

9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 16 h 15

<https://rennes.tribunal-administratif.fr>

E26000119 / 35

Madame la Maire de Betton

Place Charles de Gaulle

BP 83129

35830 BETTON

Dossier n° : E26000119 / 35

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE

Objet : Mise en concordance du cahier des charges du lotissement "Les Passerelles" avec le plan local d'urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

Madame la Maire,

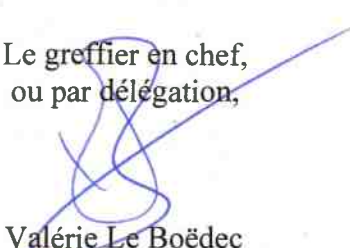
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désignée Madame Claudine LAINÉ-DELURIER, cadre supérieur du ministère de la défense en retraite, demeurant 56 square des Treilles, BRUZ (35170) (tel : 02-99-42-52-31 ; portable : 06-46-05-60-85) en qualité de commissaire enquêtrice en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter la commissaire enquêtrice avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,


Valérie Le Boëdec

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 27 juillet 2026

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E26000119 /35

CODE : 1

La conseillère déléguée

Vu, enregistrée le 16 juillet 2026, la lettre par laquelle la commune de Betton demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Mise en concordance du cahier des charges du lotissement "les passerelles" avec le plan local d'urbanisme intercommunal de Rennes Métropole,
ainsi que la note de présentation du projet ;

Vu :

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du 1^{er} septembre 2025 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

Vu le formulaire par lequel la commissaire enquêtrice déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Claudine Lainé-Delurier est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins des enquêtes publiques, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Mme la maire de Betton et à Mme Claudine Lainé-Delurier.

Fait à Rennes, le 27 juillet 2026

Pour le président,
Pour ampliation,


E. Leloup

La conseillère déléguée,

Marie Thalabard